

COMMUNE DE CHATEAUNEUF DU FAOU

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un février à dix-neuf heures (**21 février 2024 à 19 h**), le Conseil municipal de la commune de CHATEAUNEUF-DU-FAOU, dûment convoqué le 14 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ar Sterenn, sous la présidence de Monsieur Tugdual BRABAN, Maire.

La convocation a été affichée en Mairie le 14 février 2024.

Étaient présents : BRABAN Tugdual, LALLOUET Michèle, NOEL Bernard, DEROUT Nathalie, DUFOUR Gwénaëlle, RIOU Yvon, GARNIER Fabienne, DELAPORTE David, LAMBOLEY Annick, HEMAR Caroline, FERELLEC Christophe, MONNERAIS Catherine, PAUGAM-LE FOLLEZOU Marie, LE SANN Renan, L'HARIDON Lionel, TOULANCOAT Anthony, LE JARD Elodie, JONCOUR Claude, POIGNONNEC Brigitte, NICOLAS Christian, MALTRET Jean-Claude, BOUVIER Anna, LOLLIER Hélène, PERON Christian.

Étaient absents excusés : BERROU David, GAUTHERON Jean-Louis, GUEGUEN Isabelle.

Était absent : /

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Pouvoirs :

BERROU David a donné pouvoir à BRABAN Tugdual,
GAUTHERON Jean-Louis a donné pouvoir à NOEL Bernard,
GUEGUEN Isabelle a donné pouvoir à LOLLIER Hélène.

Secrétaire de séance : DELAPORTE David.

N° 2024-02-019 : Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Rapporteur : Tugdual BRABAN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1, D.2312-3 et L.5217-10-4 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107-II-4° et 5° ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal de Châteauneuf-du-Faou, approuvé par délibération n°2020.11.057 du 24 novembre 2020 et plus particulièrement son article 4.

Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville de Châteauneuf-du-Faou, approuvé par délibération n° 2022-02-015 du 23 février 2022.

- Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil municipal doit débattre sur les orientations générales du budget primitif, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par son règlement intérieur. Outre sa transmission au représentant de l'Etat, le rapport sur les orientations budgétaires doit être communiqué également au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont est membre la commune et doit faire l'objet d'une publication.

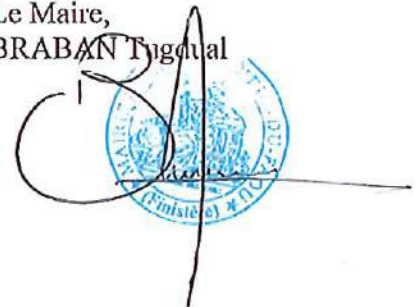
- Pour permettre de débattre des orientations générales du budget 2024 de la ville de Châteauneuf-du-Faou, le Conseil municipal a pris connaissance du rapport transmis le 14 février 2024 lors de l'envoi de la convocation.

A l'appui de ce document et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la ville de Châteauneuf-du-Faou, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2024 qui interviendra au prochain conseil municipal et ce avant le 15 avril 2024.

Le Secrétaire de séance,
DELAPORTE David



Le Maire,
BRABAN Tugdual





DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2024

Contexte :

Dans un contexte mondial mouvementé et de tensions envers les populations, la croissance de l'économie mondiale devrait s'établir à 2.4% en 2024 contre 2.6% en 2023. L'inflation mondiale devrait se stabiliser à 5% en 2024 et 3.9% en 2025 contre 6.5% en 2023.

En France, la croissance devrait être identique à 2023 pour se situer autour de 0.8%. Le taux de l'inflation va subir enfin une décélération et se rapprocher de 2.4% en 2024 contre 5% en 2023. Le pouvoir d'achat des français va s'améliorer puisque les prix devraient augmenter moins vite que les salaires. En ce début d'année, les prix pourraient baisser ou du moins se stabiliser à commencer par le carburant puisque le prix du litre gazole ou essence avoisine les 1.78€ quand il était à près de 2€ cet été.

Le taux de chômage devrait malgré tout augmenter sensiblement. La remontée des taux d'intérêts à plus de 4% et les conditions drastiques d'obtention de prêt ont mis un frein à l'explosion des demandes d'acquisition de biens immobiliers post covid. Selon le gouverneur de la Banque de France, les taux d'intérêts devraient baisser en 2024 pour se situer, d'après les experts entre 2.5 et 3.25% en fin d'année. Le marché immobilier se stabiliserait avec des prix et des demandes plus modérés. Il est à indiquer que la Bretagne reste une région très attractive.

Les valeurs locatives augmenteront de 3.9% contre 7.1% en 2023, ce qui impactera encore assez fortement les impôts fonciers bâtis et non bâtis et ce, sans compter l'augmentation éventuelle de taux au sein des collectivités. Les barèmes de l'impôt sur le revenu augmenteront afin de tenir compte de la hausse des prix, les seuils seront revalorisés de 4.8%.

La démographie française ralentit sur la période 2015-2021(+0.3%) essentiellement due à une diminution des naissances avec un nombre d'enfants par femme établi à 1.89. Le Président de la République, lors de son allocution du 16 janvier, souhaite relancer la natalité et de ce fait mettre des mesures incitatives en direction des jeunes ménages.

La région Bretagne reste toujours attractive avec +0.5% d'habitants entre 2015 et 2021. La population de Châteauneuf-du-Faou reste stable en 2023, chiffre de 2021. Ce chiffre repose sur l'évolution de la population entre 2017 et 2021 et n'intègre pas le dynamisme d'acquisition post covid.

Dans sa loi de Finances pour 2024, le gouvernement a validé des mesures en faveur des énergies renouvelables, des obligations et, des aides pour les collectivités les plus vertueuses : budget vert et dette verte, reconduction du fonds vert (1.75mds d'euros pour 2024).

Autre décision, la contraction des trois zones sensibles comprenant la zone de revitalisation rurale dont fait partie Châteauneuf-du Faou pour n'en former qu'une dénommée France Ruralités Revitalisation.

Le budget prévisionnel 2024 fera face à une augmentation contenue mais certaine des dépenses de fonctionnement et, la continuité de la mise en œuvre des différents projets de la commune en section d'investissement.

Dans cette présentation des comptes de 2023, vous trouverez le détail des deux sections (fonctionnement et investissement) ainsi que les explications nécessaires. Des éléments concernant le budget 2024 sont insérés et permettent d'avoir une projection du budget 2024.

Pour information, les données fiscales sont tirées du document « Les collectivités locales en chiffres 2023 » de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) sur des chiffres de 2022. Strate communes de 3500 à 10 000 habitants.

Budget principal

I-Section de fonctionnement

➤ Dépenses

Les charges de fonctionnement ont augmenté en 2023.

Charges à caractère général

Les charges à caractère général évoluent de +20.48 % entre 2022 et 2023. L'augmentation est moins conséquente entre 2021 et 2022 + 15.99%. Les augmentations les plus significatives sont les suivantes :

- Electricité +115.90%. La hausse avait été annoncée mais, cette dépense représente à elle seule 26% des charges de ce chapitre
- Carburant +37.45%, la hausse a été continue sur l'exercice 2023. Elle devrait s'inverser en 2024.
- Entretien de terrains + 37.17%, on retrouve dans ce compte l'élagage, les fournitures pour les espaces verts (terreau, paillage, fleurs, l'abattage, la location. ...).
- Entretien de bâtiments +122.18% mais cette augmentation n'est pas significative puisqu'en 2022, peu de besoin.
- Entretien autres biens mobiliers +100.56% correspond à la réparation du matériel autre que roulant.

Les crédits des lignes budgétaires, d'une année sur l'autre, ont tendance à changer et évoluent à la hausse ou à la baisse. Au 31 décembre 2023, la collectivité était à jour dans le mandatement des factures.

Certaines dépenses sont incontournables et évoluent comme la maintenance et le recours de prestataires de services. A chaque renouvellement, les consultations seront effectuées afin de faire baisser les coûts mais, de nouveaux contrats seront sans doute nécessaires pour prévenir les risques (électricité, cyber....). Pour 2024, après le désengagement de l'assureur sur la garantie des biens immobiliers, la commune a souscrit le contrat avec Groupama, seul assureur à avoir répondu mais avec une surcote très importante, de 15k€ l'assurance passe à 43k€ conditionné à des travaux de mises aux normes électriques des bâtiments communaux. La commune n'avait pas le choix et devait se prémunir de ce risque. Il faut savoir que beaucoup de collectivités se retrouvent sans assurance et, que le marché de l'assurance a changé du fait des catastrophes naturelles, les cotisations d'assurance explosent. La commune a su agir pour retrouver un assureur mais à quel prix !

Les crédits évolueront un peu sur ce chapitre en 2024 mais, l'électricité et le gaz devraient baisser. De 293k€, une somme de 210k€ sera inscrite.

La collectivité insiste sur la mise en concurrence des entreprises afin de maîtriser les coûts et arriver à une gestion financière des plus rigoureuses.

Compte	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Variation 2023-2022
011 - Charges caractère général	804 846,05	933 531,46	1 124 687,16	20,48%
60611 - Eau et assainissement	17 313,38	14 201,29	11 831,75	-16,69%
60612 - Énergie - Électricité	116 573,47	135 742,87	293 067,37	115,90%
60621 - Combustibles	17 148,38	21 373,71	18 345,94	-14,17%
60622 - Carburants	20 147,03	25 020,12	34 391,09	37,45%
60623 - Alimentation	64 547,43	75 293,11	73 169,70	-2,82%
60628 - Autres fournitures non stockées	2 160,52	2 388,76	-	NS
60631 - Fournitures d'entretien	14 047,93	14 201,88	14 746,12	3,83%
60632 - Fournitures de petit équipement	51 773,89	56 393,86	46 651,59	-17,28%
60633 - Fournitures de voirie	2 906,86	4 482,11	7 118,92	58,83%
60636 - Vêtements de travail	8 117,53	9 546,28	10 003,75	4,79%
6064 - Fournitures administratives	9 422,53	10 881,04	5 774,03	-46,93%
6065 - Livres, disques, cassettes..	7 815,91	9 223,10	4 629,42	-49,81%
6067 - Fournitures scolaires	13 696,26	14 150,82	14 647,73	3,51%
6068 - Achat autres matières & fournitures	2 535,37	-	-	
611 - Contrats prestations services	121 565,41	113 809,78	144 364,98	26,85%
6132 - Locations immobilières	100,00	100,00	100,00	0,00%
61351- Matériels roulants		4 975,00	1 589,28	-68,05%
61358- Autres locations mobilières	80,53	-		
61521 - Entretien terrains	27 953,34	46 922,08	63 425,40	35,17%
615221 - Entretien bâtiments	18 458,39	8 158,83	18 126,99	122,18%
615228 - Entretien autres bâtiments	4 100,68	10 018,47	4 727,13	-52,82%
615231 - Entretien de voies et réseaux	14 989,40	46 992,83	46 411,49	-1,24%
615232 -Entretien de réseaux	16 630,41	24 328,74	19 914,19	-18,15%
61551 - Entretien matériel roulant	21 049,99	28 031,02	17 129,29	-38,89%
61558 - Entretien autres biens mobiliers	12 337,78	8 557,61	17 163,44	100,56%
6156 - Maintenance	34 500,49	40 622,29	37 198,07	-8,43%
6161 - Primes d'assurances	30 213,01	22 145,72	35 836,35	61,82%
6162- Assurance dommage-ouvrage		-	12 925,44	
6182 - Documentation générale et technique	1 134,80	2 202,78	2 036,48	-7,55%
6184 - Versements organismes de formation	12 920,00	6 035,32	4 757,20	-21,18%
6188 - Autres frais divers	180,00	-	4 018,00	
6225 - Indemnités comptable et régisseurs	172,49	2 902,95	-	-100,00%
62261 - Honoraires médicaux et paramédicaux	11 538,43	2 237,93	2 805,00	25,34%
62268 - Autres honoraires, conseils		19 096,50	5 709,04	-70,10%
6227 - Frais d'actes et de contentieux	381,20	5 064,20	3 101,30	-38,76%
6228 - Divers	1 267,51	1 492,05	960,00	-35,66%
6231 - Annonces et insertions	1 759,32	1 341,04	453,54	-66,18%
6232 - Fêtes et cérémonies	38 307,60	56 165,72	50 979,82	-9,23%
62322 - Fêtes et cérémonies - illuminations	5 214,94			
6234- Réceptions		1 444,87	495,86	-65,68%
6236 - Catalogues, imprimés et publications	-	8 781,70	9 300,60	5,91%
6238- Divers		588,90	1 687,50	186,55%
6241- Transport de biens	4 225,70	337,80	-	-100,00%
6248 - Frais de transports	-	4 653,01	4 930,00	5,95%
6251 - Voyages et déplacements	2 680,35	3 661,12	1 194,46	-67,37%
6257- Réceptions	332,28			
6261 - Frais d'affranchissement	5 903,20	5 029,40	4 336,35	-13,78%
6262 - Frais de télécommunications	21 140,07	28 913,65	33 446,99	15,68%
627 - Services bancaires et assimilés	45,16	74,36	61,94	-16,70%
6281 - Concours divers (cotisations)	1 699,58	2 133,38	2 201,80	3,21%
6284- Redevance OM	4 141,50	5 215,70	5 363,76	2,84%
62876- Remb. Frais à un GFP de rattachement			2 993,06	
63512 - Taxes foncières	41 616,00	28 181,00	30 565,00	8,46%
6354- Droits d'enregistrement et de timbre		12,00		-100,00%
6355- Taxes et impôts sur les véhicules		404,76		-100,00%

Les charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de 8.18% entre 2022 et 2023, liées aux évolutions statutaires, changement d'échelon et de grade, deux augmentations du SMIC en janvier et en juillet, des tuilages suite à des départs à la retraite, des arrêts maladies réguliers dans les différents services qu'il faut remplacer ou non.

Avant retraitement des salaires et charges, ce chapitre représente 55.72% des dépenses réelles de fonctionnement contre 56.5% à l'échelle nationale pour les communes de même strate (commune de 3 500 à 10 000 habitants). La commune se situe donc dans la moyenne. Il faut avoir à l'esprit que dans ce chapitre, on retrouve les charges du chantier d'insertion, pour 126k€ en 2022 et 108k€ en 2023 ainsi que des contractuels pour le chargé de mission PVD et la cheffe de projet musée. Sans cette prise en charge par la commune, les charges de personnel représenteraient alors 52.96% des dépenses réelles de fonctionnement.

Compte	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Variation 2023-2022
012 - Charges de personnel	1 746 214,48	2 011 341,63	2 175 956,10	8,18%
6218 - Autre personnel extérieur	19 267,95	1 497,47	1 144,41	-23,58%
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	4 760,94	5 613,42	6 040,19	7,60%
6336 - Cotisations CNFPT/ Centres de gestion	22 421,37	25 860,79	28 228,20	9,15%
6338 - Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 945,21	3 457,81	3 716,09	7,47%
64111 - Rémunération principale titulaires	799 681,31	803 572,84	866 359,14	7,81%
64112 - SFT et indemnité de résidence	19 030,63	13 636,37	12 371,72	-9,27%
64113- NBI		5 660,79	5 617,78	-0,76%
64114- Indemnités inflation		3 500,00	-	-100,00%
64118 - Autres indemnités	202 632,90	235 422,52	257 904,93	9,55%
64131 - Rémunérations non titulaires	128 814,70	218 224,45	233 147,83	6,84%
64132- SFT et indemnité de résidence		1 156,26	1 222,31	5,71%
64134- Indemnités inflation		800,00		-100,00%
64138- Primes et autres indemnités		18 655,36	29 097,56	55,97%
64164- Indemnités inflation		400,00		-100,00%
64168 - Autres emplois d'insertion	22 288,55	85 999,13	92 610,97	7,69%
64171 - Rémunération des apprentis	13 747,78	18 476,43	10 512,66	-43,10%
64172 -Indemnités inflation		200,00		-100,00%
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	164 670,79	194 253,34	213 281,09	9,80%
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	254 826,40	272 678,71	306 822,91	12,52%
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	6 114,59	13 279,09	14 430,67	8,67%
6455 - Cotisations assurance du personnel	67 227,64	78 843,73	84 119,34	6,69%
6457- Cotisations sociales liées à l'apprentissage	265,03	328,26	192,21	-41,45%
6458 - Cotisation Invalidité+prévoyance	8 978,48	831,65		-100,00%
6474 - Versements autres oeuvres sociales	8 056,00	8 268,00	8 904,00	7,69%
6475 - Médecine du travail-pharmacie	484,21	725,21	232,09	-68,00%

Le tableau ci-dessous reprend les charges de personnel retraitées, c'est-à-dire des charges n'incombant pas directement à la commune et, des remboursements de charges par l'assurance, par le Conseil départemental et l'Etat. Après retraitement, elles ne représentent plus que 45.55%.

	2021	2022	2023
Charges de personnel	1 746 214,48	2 011 341,63	2 175 956,10
Transfert Budget annexe	35 634,19	37 000,00	39 000,00
Mise à disposition CCHC, EHPAD	7 127,63	7 567,29	12 135,91
Rbst chantier d'insertion		126 389,99	107 787,77
Prise en charge chargé de mission PVD			29 943,36
Remboursement assurance	33 181,89	51 620,45	67 714,99
Total	1 670 270,77	1 788 763,90	1 919 374,07

Pour 2024, les effectifs devraient être stables soit 49 agents. Sur 2023, un travail de réorganisation a été amorcé, le service accueil a repris la gestion de l'urbanisme. Cette année, certains départs en retraite ne seront pas automatiquement remplacés, le but étant de rendre pérenne le maximum de poste de contractuels. Mais, cela ne se décide pas sans mener une réflexion sur la GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences).

Au vu des avancements d'échelons et de grades, des embauches (responsable des services techniques, médiateur au musée...) le montant inscrit au budget primitif se monterait à 2 248k€.

Autres charges de gestion courante

Elles correspondent aux indemnités des élus (+8.63%) pas très significative sur ces deux années. Les indemnités bénéficient des augmentations des différentes valorisations indiciaires de la fonction publique (2 en 2023). Entre 2021 et 2023, en année entière, cette variation s'établit à 4.26%. La cotisation au SDIS augmente de 6% en 2023, pour 2024, cette cotisation se montera à 137 773€ soit plus de 4%.

On retrouve aussi les diverses cotisations aux organismes extérieurs, FIA, PNRA, Fédération Française des stations vertes (articles 655et suivants).

La participation à la CCHC comprend la Cyberbase. Le budget de la commune a participé au fonctionnement des budgets du CCAS et du complexe à hauteur de 42 900€ et 35 000€(frais d'élagage et d'entretien). La participation de la commune aux voyages scolaires représente 1 260€ en 2023.

Les subventions aux associations ont baissé de près de 6% et s'élèvent à 140k€. Il faut rappeler, que la collectivité accompagne les associations lors de leurs manifestations (prêt de salle, de matériel, mise à disposition de personnel). Ces coûts seraient à rajouter afin d'obtenir une juste valeur des aides réelles de la commune.

Le lotissement de Kroaz Verr va être soldé en 2024. Une participation du budget principal permettra d'équilibrer les sections. Le budget primitif permettra d'inscrire les crédits nécessaires à la clôture de ce budget.

Compte	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Variation 2023-2022
65 - Autres charges de gestion courante	406 766,94	473 346,15	553 873,64	17,01%
651- Redevance pour concession, brevet, licence	540,00			
65311 - Indemnités de fonction	122 744,04	117 809,74	127 978,38	8,63%
65312 - Frais de mission et déplacement	561,90	2 060,20	3 049,69	48,03%
65313 - Cotisations de retraite	5 208,00	5 346,00	5 430,00	1,57%
65314 - Cotisation sécu - part patronale	9 151,44	10 482,88	9 543,66	-8,96%
65315 - Formation	1 240,00	1 465,00	1 739,00	18,70%
653172- Cotisation fonds de finanmt alloc fin mandat	59,04	-	121,64	
6541 - Pertes sur créances irrécouvrables	1 240,02	5 683,11	-	-100,00%
6553 - Service d'incendie	124 022,00	124 022,00	131 463,00	6,00%
65541 - Contribut° organismes regroupement	4 082,58			
65561-Contribut° organismes regroupement		4 082,58	4 082,58	0,00%
65568- Autres contributions			2 014,50	
6558 - Autres contributions obligatoires	1 410,00	1 410,00	1 440,00	2,13%
65731- Subvention fonctionnement état		3 000,00	5 000,00	66,67%
657351 - GFP de rattachement	4 500,00	7 700,00	7 700,00	0,00%
657362 - CCAS	10 000,00	12 200,00	42 900,00	251,64%
6573641- aux budgets annexes (PAP)		22 000,00	35 000,00	59,09%
657381- Autre établissements publics	2 986,50	6 447,00	4 428,00	-31,32%
65741- subvention de fonctionnement aux ménages		240,00	1 260,00	425,00%
65748- Subvent° fonction. aux associations	119 019,73	149 394,96	140 466,66	-5,98%
65818- Autres			144,00	
65821- Déficit budgets annexes à caract. adm.			30 000,00	
65888 - Autres charges courantes	1,69	2,68	112,53	4098,88%

Pour 2024, la somme à inscrire sur ce chapitre sera quasiment identique mais avec une participation au budget de Penn Ar Pont évaluée à environ 67.8k€ contre 35k€ en 2023.

Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts augmentent de 17.81% du fait de la souscription d'un emprunt en 2023 pour la construction du musée. En 2024, ces charges devraient baisser et ce, malgré la prise en charge des intérêts d'emprunt sur une année complète (en 2023, il manquait une échéance) et, un emprunt sera nécessaire pour financer les projets de la collectivité et finaliser le musée. Pour 2024, une somme de 47 000.00€ serait suffisante.

Comme indiqué plus haut, les taux d'intérêts vont connaître une baisse et, si souscription d'un emprunt, il sera contractualisé sur le second semestre 2024 afin d'obtenir les taux les plus bas.

Le capital restant dû est de 2 041 331.43€ au 31 décembre. En 2024, suite à la clôture du budget annexe lotissement Kroaz Verr, l'emprunt sera transféré au budget principal pour un montant de 93 770.35€.

Compte	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Variation 2023-2022
66 - Charges financières	50 891,36	39 318,48	47 719,94	21,37%
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	50 891,36	39 318,48	46 319,94	17,81%
6688- Autres			1 400,00	

➤ Recettes

Les différents chapitres se décomposent de la façon suivante :

Atténuations de charges

La collectivité a perçu des remboursements d'indemnités journalières d'un montant de plus de 68k€ en 2023. En effet, sur les 49 agents que compte la commune, la collectivité compte des arrêts en longue maladie. Certains services sont plus impactés par des arrêts réguliers du fait de la pénibilité au travail et, le vieillissement du personnel, la moyenne se situe à 49 ans. On note une stabilité et une sérénité dans les services.

Pour l'instant et ce malgré les arrêts, notre prestataire n'a pas augmenté la cotisation assurance statutaire du personnel avec un taux de 9.08%.

Compte	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Variation 2023-2022
013 - Atténuations de charges	33 181,89	51 620,45	68 033,07	31,79
6419 -Rembours./rémunérations personnel	33 181,89	51 620,45	67 714,99	31,18
6459 - Rembours. /Charges SS & prévoyance		-	318,08	

Produits de services, du domaine et ventes diverses

Les montants ne sont pas significatifs à part le service de restauration et de garderie. Ce montant baisse de 7.34%, il est variable en fonction de nombre de repas servis et de présence à la garderie. En 2024, avec l'application de la tarification sociale, ce montant sera en baisse mais sera compensé par l'Etat.

Les mises à disposition de personnel sont à destination du budget annexe du complexe de vacances et en direction de l'ALSH pour un agent, les mercredis en temps scolaire et, un agent du service technique à l'EHPAD. Cette dernière mise à disposition s'est arrêtée le 20 janvier, deux semaines complémentaires seront facturées en février et mars selon un arrangement entre les entités. En 2024, seule restera la mise à disposition de l'agent à l'ALSH soit un montant de 7 500.00€.

Malgré la baisse de la plus grosse recette, les produits du service connaissent une augmentation de 7.54%.

Compte	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Variation 2023-2022
70 - Produits des services	202 753,70	217 040,62	233 395,10	7,54
7028 - Autres produits agricoles et forestiers				
70311 - Concession cimetières	2 590,00	2 767,33	2 451,14	-11,43
70312 - Redevances funéraires	220,00	706,00	506,00	-28,33
70323 - Redev. Occupat° domaine pub	11 694,20	13 549,41	13 981,15	3,19
7062- Redevances Régie Bibliothèque et Paul Sérusier		2 059,50	374,50	-81,82
70631 - A caractère sportif	8 079,64	11 324,52	12 697,06	12,12
7067 -Redev. & droits services périsco	133 056,14	135 236,01	125 308,14	-7,34
7083- Locations diverses	1 225,00			28,75
	2 986,00	6 769,00	8 715,00	
70841 - Mise à dispo pers. budgets ann	35 634,19	37 000,00	39 000,00	5,41
70848 - Mise à dispo personnel autre C	7 127,63	7 567,29	30 342,41	300,97
7088 - Autres produits d'activités annex	140,90	61,56	19,70	-68,00

Impôts et taxes

Depuis 2023, la totalité des foyers est exonérée de la TH. Un nouveau schéma de financement des collectivités locales est entré en vigueur en 2021 leur permettant d'être intégralement compensées de la perte du produit de taxe d'habitation via un coefficient correcteur afin de garantir le maintien à l'identique de la compensation à l'euro près de la perte de produits de la taxe d'habitation sur la résidence principale.

Le montant des impôts directs, valeur locative des bases, évolue de 7.34%. Pour rappel, la TH reste applicable sur les résidences secondaires. Le réalisé se monte à 2 006 402.00€. Pour 2024, la revalorisation des bases locatives sera de +3.9%. Une augmentation de 5% des taux de fiscalité serait envisagée en 2024 en prévision des dépenses à venir (fonctionnement et investissement). On peut présager près de 110k€ de recettes complémentaires pour cette année.

La dotation de compensation de l'EPCI est stable à 689k€.

Les droits de mutation, après une forte hausse entre 2021-2022, baisse légèrement de 1.25% et enregistre un montant de plus de 112k€. Ce montant varie en fonction des transactions immobilières sur la commune. Une somme de 113k€ a été voté au BP 2023. Néanmoins au vu des transactions immobilières en cours et du décalage pour sa perception, il faudra être prudent lors de l'élaboration du budget et, inscrire une somme de 90k€. Par la suite, la baisse sera constante pour se stabiliser à un montant de 75k€ comme avant Covid.

Compte	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Variation 2023-2022
73 - Impôts et taxes	2 637 438,45	2 737 846,37	2 868 260,00	4,76
73111 - Contributions directes	1 793 194,00	1 869 179,00	2 006 402,00	7,34
73141- Taxe sur l'électricité		-	0,28	NS
73154- Droits de place		52,00	1 612,00	3 000,00
73174- Taxe loc. sur publicité extérieure		548,54	179,00	-67,37
7318 - Autres impôts locaux		1 033,00		-100,00
73211 - Attribution de compensation	689 281,88	689 281,84	689 281,84	0,00
732221 - Fonds de péréquation - FPIC	64 429,00	64 112,00	58 564,00	-8,65
73223- Fonds départ. DMTO pour com. - 5000 hab.		113 639,99	112 220,88	-1,25
7336 - Droits de place	910,60			
7351 - Taxe sur l'électricité	3 627,00			
73681 - Emplacements publicitaires	548,54			
7381 -Taxe ad. Droits mutal° ou taxe d	85 447,43			
7381 -Taxe ad. Droits mutal° ou taxe d	85 447,43			

Dotations et participations

Ce chapitre regroupe toutes les dotations de l'Etat. En 2023, il augmente de 8.04%. Même si la dotation forfaitaire baisse sensiblement, le montant total de la DGF est en progression, montant cumulé de la dotation forfaitaire de la dotation de solidarité rurale et de dotation nationale de péréquation. En effet, la commune bénéficie d'une DSR et DNP en augmentation. En 2024, la loi de finances prévoit une augmentation de la DGF, la commune pourrait bénéficier d'un montant global de 760k€ au lieu des 740k€ de 2023 et un montant de DSR de 411k€ au lieu des 388k€ de 2023.

Le FCTVA en forte augmentation est variable d'une année sur l'autre en fonction des achats de fonctionnement inscrits dans certains comptes de réparation de bâtiments. Le montant à inscrire au budget 2024 sera de 11 000€.

La collectivité, au vu de la prise en charge du chantier d'insertion, du service minimum accueil et autre bénéficie de remboursement d'un montant de 149k€ en 2023(+9.2%). Une inscription de 140k€ sera à indiquer au budget 2024 sachant que la convention de reconduction du chantier d'insertion a été signée et ce pour 3 ans soit jusqu'au 31/12/2026.

La subvention cantine s'inscrira dans ce chapitre et, une somme de 10 000€ pourra être budgétée. Elle compensera la réduction du prix du repas facturé aux familles.

Les compensations de l'Etat sont en forte augmentation car fin de la perception par les communes de la TH en 2023.

Compte	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Variation 2023-2022
74 - Dotations, subventions et participations	1 043 829,58	1 195 121,47	1 291 191,22	8,04
74111- Dotation forfaitaire	293 870,00	289 068,00	288 286,00	- 0,27
741121- Dotation de solidarité rurale	343 317,00	358 625,00	388 728,00	8,39
741127-Dotation Nationale de Péréquation	52 652,00	56 823,00	63 180,00	11,19
744 - FCTVA	4 944,89	4 004,14	9 051,02	126,04
74718 - Autres	39 056,17	136 509,76	149 069,54	9,20
7473 - Départements		313,28	27 166,60	8 571,67
74748 - Participations autres Communes	4 829,52	6 086,29	8 515,06	39,91
74832- Etat-compensation CET		192 631,00	322 310,00	67,32
74833- Etat - Compensat° exonérations TF	296 580,00	20 298,00	20 385,00	0,43
74834 - Etat - Compensat° exonérations TH	-	115 125,00		- 100,00
7484 - Dotation de recensement		7 058,00		- 100,00
7485 - Dotation pour les titres sécurisés	8 580,00	8 580,00	14 500,00	69,00

Autres produits de gestion courante

Après une forte augmentation des loyers perçus en 2022 (+13k€), l'année 2023 enregistre une baisse de 12.62% due essentiellement à la résiliation du bail de la trésorerie représentant 21k€ de recette sur 11 mois et de la fin de la location du logement place aux chevaux.

La commune a encaissé des provisions de charges pour le cabinet médical inscrit sur la même ligne budgétaire que les loyers.

Compte	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Variation 2023-2022
75 - Autres produits de gestion courante	210 565,05	237 512,58	216 262,05	- 8,95
752 - Revenus des immeubles	201 242,28	214 563,51	187 492,89	- 12,62
7584- Recouvr./créances admises en non valeurs		112,32	20,64	- 81,62
75888- Autres	9 322,77	22 836,75	28 748,52	25,89

II- Section d'investissement

➤ Dépenses d'investissement

Immobilisations incorporelles

Un montant de 124k€ a été mandaté en 2023. Il concerne la réalisation du PLU : modification et révision pour 40k€.

La révision du PLU d'un montant de 15.8k€ est inscrit en reste à réaliser. Une somme de 15k€ sera à voter au budget primitif afin de finaliser l'opération. Pour information, le cabinet Futur Proche, en charge du dossier a déposé le bilan fin 2023. Quelques mois ont été perdus mais, la collectivité a contracté avec un prestataire indépendant en capacité de reprendre le PLU et de le mener à son terme.

Des études ont été effectuées en 2023 pour un montant de 74 382.03€. Pour la plupart des projets, une étude préliminaire et de faisabilité est obligatoire pour l'obtention de subvention.

Et, l'acquisition ou plutôt l'amélioration, l'évolution des logiciels métiers (bibliothèque, cimetière, comptabilité, RH, facturation) a occasionné une dépense de 9 133.20€.

Article et intitulé	BP 2023 + DM	CA 2023
20 - Immobilisations incorporelles	210 664,96 €	124 077,38 €
202-Documents d'urbanisme	46 262,11 €	40 562,15 €
105-PLU	46 262,11 €	40 562,15 €
2031- Etudes	154 188,00 €	74 382,03 €
		772,80 €
8- G.R.B.C.	10 680,00 €	5 880,00 €
118-Restauration de tableau		8 315,28 €
121- Eclairage public	7 000,00 €	- €
149-Ecole maternelle		6 630,00 €
163- Musée Paul Sérusier		8 220,00 €
170-Revitalisation et Petite ville de demain	20 000,00 €	- €
174-Aménagement rue JM Birrien		954,83 €
175- Ecole élémentaire	50 000,00 €	
176-Equipements sportifs et jeunesse		3 426,00 €
178- Requalification des bâtiments communaux	37 060,00 €	18 763,12 €
179- Prog. de rénovation et de lutte c/ l'habitat	29 448,00 €	21 420,00 €
2051- Logiciels	10 214,85 €	9 133,20 €

Subventions d'équipements versées

Il s'agit des participations aux travaux d'amélioration et d'extension des réseaux et de l'éclairage public que la collectivité verse au SDEF pour un montant de plus de 170k€. Le montant est variable en fonction des besoins de la commune. Pour 2024, une somme de 180k€ sera à inscrire, comprenant le passage au LED dans le cadre du programme Intracting (40k€ par an sur 10 ans). Il est à rappeler qu'une somme de 73k€ est indiquée en restes à réaliser sur ce chapitre.

La commune participe au dispositif du Pass commerce de la CCHC. En 2023, cette participation s'élève à près de 2.6k€.

Article et intitulé	COMPTE ADMINISTRATIF 2023		
	BP 2023 + DM	CA 2023	Reste à réaliser
204-Subventions d'équipement versées	374 644,93 €	172 602,37 €	73 155,47 €
2041511-GFP rat: Bien mobilier, matériel			
2041582- Autres groupements	358 644,93 €	170 003,38 €	73 155,47 €
		1 372,59 €	
121 - Eclairage public	202 094,93 €	29 674,36 €	73 155,47 €
174-Aménagement rue JM Birrien	156 550,00 €	138 956,43 €	
204172-Autres établissements publics	- €	- €	- €
173- Centre de secours	- €	- €	
20422- Aux personnes de droit privé	16 000,00 €	2 598,99 €	
Sans opération	6 000,00 €	2 598,99 €	
179- Prog. de rénovation et de lutte c/ l'habitat	10 000,00 €		

Immobilisations corporelles

Ce chapitre correspond aux dépenses d'acquisition de terrains, du gros entretien du bâti et du non bâti et de l'acquisition de matériel.

En 2023, la collectivité, dans le cadre du plan arbres du conseil départemental, a acheté des plantations pour 7.6k€ et fait réaliser des travaux d'amélioration des bâtiments de la commune pour un montant de 48k€. La collectivité a fait l'acquisition de panneaux de voirie pour 21k€, l'installation internet HD pour 9k€ dans les bâtiments communaux et des acquisitions d'œuvre

d'art à destination du musée pour 21k€. Du matériel spécifique a été acheté : balayeuse et Transit benne pour 175k€.

Comme chaque année, du petit matériel et mobilier est renouvelé comme des chaises et tables, à la mairie et à la salle Ar Sterenn.

En 2024, des crédits budgétaires seront indiqués pour le renouvellement de matériel et outillage, du matériel informatique pour la mairie, le chantier d'insertion, du renouvellement de matériel spécifique (cantine, salle Ar Sterenn). A noter qu'un camion benne avec bras hydraulique d'un montant de 124 380€ a été commandé cette année et sera livré courant mai.

Une somme de 100 000€ sera inscrite pour l'achat d'œuvre d'art pour le musée.

De plus, en 2023, la commune a engagé des devis pour un montant de 148k€ inscrit en restes à réaliser concernant des travaux sur bâtiments (bâtiments communaux, église, salle multifonctions, restaurant scolaire. Ce montant intègre les réparations causées par la tempête Ciaran.

Une inscription sera mise au budget pour la rénovation et la mise aux normes des bâtiments publics (mairie, bibliothèque, Meilh Greiz, la gendarmerie....) pour près de 45k€. La toiture de l'atelier du service technique sera remplacée pour 56.4k€.

Un montant de 60k€ est indiqué pour le remplacement ou l'installation de sanitaires publics (lieu à déterminer).

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 029-212900278-20240221-2024_02_019-DE

Article et intitulé	COMPTE ADMINISTRATIF 2023		
	BP 2023 + DM	CA 2023	Reste à réaliser
21- Immobilisations corporelles	946 148,06 €	388 897,89 €	147 977,64 €
2111- Terrains nus	105 293,00 €	1 617,65 €	2 900,00 €
Sans opération	105 293,00 €	1 617,65 €	2 900,00 €
2115- Terrains bâtis	- €	- €	
Sans opération	- €	- €	
2121- Plantation d'arbres	7 572,85 €	7 572,85 €	
Sans opération	7 572,85 €	7 572,85 €	
21311- Hôtel de ville		- €	
Sans opération		- €	
8- G.R.B.C.			
21312-Travaux sur bâtiments scolaires	5 030,86 €	5 030,86 €	13 362,00 €
8- G.R.B.C.			13 362,00 €
149- Ecole maternelle	3 257,86 €	3 257,86 €	
175- Ecole élémentaire	1 773,00 €	1 773,00 €	
21316- Equipements de cimetière	25 000,00 €	1 397,81 €	
Sans opération	25 000,00 €	1 397,81 €	
8- G.R.B.C.		- €	
21318- Travaux sur autres bâtiments	255 512,18 €	43 042,31 €	69 963,77 €
Sans opération		8 815,09 €	
8- G.R.B.C.	203 149,90 €	26 508,94 €	19 119,61 €
82- Eglise	16 240,80 €		16 240,80 €
95- Salle multifonctions	22 575,98 €	2 580,00 €	25 720,36 €
142- Restaurant scolaire	10 786,09 €	2 378,87 €	8 883,00 €
162- Maison médicale			
177- Aménagement des bords du canal	2 759,41 €	2 759,41 €	
2138- Autres constructions	18 000,00 €	- €	21 896,59 €
176- Equipements sportifs et jeunesse	18 000,00 €		21 896,59 €
2151- Réseaux de voirie		1 003,34 €	3 567,97 €
4- Travaux urbains		1 003,34 €	3 106,56 €
125- Gros travaux routiers			461,41 €
2152- Installations de voirie	17 385,49 €	20 004,99 €	840,00 €
Sans opération	17 385,49 €	20 004,99 €	840,00 €
125- Gros travaux routiers			
170-Revitalisation et Petite ville de demain			AE/CP
21534- Réseaux d'électrification	32 962,56 €	32 447,28 €	- €
sans opération	2 633,76 €	1 331,28 €	
121 - Eclairage public			
176- Equipements sportifs et jeunesse	30 328,80 €	31 116,00 €	
21538- Autres réseaux	8 213,20 €	12 041,28 €	419,20 €
Sans opération	7 253,20 €	12 041,28 €	419,20 €
95- Salle multifonctions	960,00 €		
2161-Acquisition œuvres d'art	40 000,00 €		
21621- Œuvres et d'art	80 000,00 €	21 159,00 €	237,90 €
118- Restauration œuvres d'art		700,00 €	
	80 000,00 €	20 459,00 €	237,90 €
21828- Matériel de transport	257 220,00 €	175 794,55 €	- €
Sans opération	257 220,00 €	175 794,55 €	
21831-Matériels informatiques scolaire	10 794,00 €	10 477,20 €	- €
		7 128,00 €	
175- Ecole élémentaire	10 794,00 €	3 349,20 €	
149- Ecole maternelle	- €		
21838-Autres matériels informatiques	24 585,50 €	19 818,56 €	
Sans opération	14 585,50 €	19 818,56 €	
95- Salle multifonctions	10 000,00 €	- €	
21841-Matériels de bureau et info. Écoles	- €	528,00 €	1 819,20 €
Sans opération			1 819,20 €
149- Ecole maternelle		528,00 €	
21848-Autres matériels de bureau	11 308,96 €	3 858,54 €	- €
Sans opération	7 808,96 €	2 808,96 €	
8- G.R.B.C.	3 000,00 €		
95- Salle multifonctions	500,00 €	1 049,58 €	
2188- Autres immobilisations	47 269,46 €	33 103,67 €	32 971,01 €
Sans opération	16 135,00 €	16 071,59 €	31 069,01 €
8- G.R.B.C.	21 240,00 €	3 240,00 €	
142- Restaurant scolaire		4 011,60 €	
149- Ecole maternelle	3 050,40 €	3 050,40 €	
155- Videoprotection	720,00 €	4 998,00 €	1 902,00 €
95- Salle multifonctions	4 395,58 €		
175- Ecole élémentaire	600,00 €	603,60 €	
176- Equipements sportifs et jeunesse	- €		
177- Aménagement des bords du canal	1 128,48 €	1 128,48 €	

Immobilisations en cours

Le marché voirie pour 2023 a occasionné des dépenses d'un montant de 403k€ correspondant à l'inscription annuelle et, aux restes à réaliser reportés sur le budget 2023. En 2024, une somme de 356.7k€ (marché et révision) sera inscrite au budget. Le marché se termine fin 2024, il sera donc à relancer cette année.

La viabilisation du terrain pour l'implantation du centre de secours et d'incendie est prévue pour un montant de 70k€.

Des travaux d'isolation des planchers bas et haut de l'école publique sont prévus, les devis sont en cours. Par la suite, une réflexion sera menée sur le remplacement de la chaufferie par une chaufferie bois (chapitre 23). L'Alecob nous accompagnera dans ce projet au même titre que sur des études d'opportunités d'implantation de panneaux photovoltaïques sur les bâtis communaux.

Les travaux du musée se poursuivent. On peut considérer les dépenses sur cette année à 1 500k€.

Les AP/CP de 2023 pour ce chapitre représentent un montant de 2 367k€(musée, Rue Jean-Marie Birrien, programme voirie, revitalisation PVD). A cette somme, il faut rajouter le reliquat des travaux de la RN 164 pour 163k€ en restes à réaliser.

Article et intitulé	COMPTE ADMINISTRATIF 2023		
	BP 2023 + DM	CA 2023	Reste à réaliser
23-Immobilisations en cours	2 666 534,00 €	1 704 274,67 €	162 341,36 €
2313 - Constructions	1 345 313,21 €	630 433,37 €	- €
61- Chapelle du Moustoir	3 277,80 €	2 540,52 €	
142- Restaurant scolaire			
162- Maison médicale	5 234,78 €	5 954,31 €	
163- Musée Paul Sérusier	1 152 829,83 €	441 710,34 €	AE/CP
175-Ecole élémentaire			
176-Equipements sportifs et jeunesse	183 970,80 €	180 228,20 €	
2315 - Travaux	1 321 220,79 €	1 043 927,91 €	162 341,36 €
Sans opération			
125- Gros travaux routiers	288 352,21 €	60 636,89 €	162 341,36 €
170-Revitalisation et Petite ville de demain		- €	AE/CP
174-Aménagement rue JM Birrien	616 272,55 €	551 395,49 €	AE/CP
172-VRD nouvel EHPAD	15 000,00 €	28 865,76 €	
180- Programme de voirie 2022-2024	401 596,03 €	403 029,77 €	AE/CP
238- Avances commandes immo corporelles		29 913,39 €	
174-Aménagement rue JM Birrien		29 913,39 €	AE/CP
27- Autres immobilisations financières	500,00 €	347,00 €	

Remboursement d'emprunt

Le montant pour 2023 se monte à 164 957€. Pour 2024, l'inscription sera plus élevée à 190k€ (176.4k€ pour l'année et une somme complémentaire en cas de remboursement d'un nouvel emprunt au dernier trimestre 2024). De plus, lors de la clôture du budget annexe lotissement Kroaz Verr, l'emprunt souscrit sera transféré au budget principal. Un financement sera nécessaire cette année pour les investissements à venir.

➤ Recettes d'investissement

Dotations

Ce chapitre comprend le FCTVA d'un montant de près de 294k€ pour 2023. Ce montant est variable en fonction des investissements de l'année passée. Pour 2024, on peut tabler sur un minimum de FCTVA de 176 k€.

La commune n'a pas voté de taux de taxe d'aménagement.

En 2023, l'affectation du résultat se monte à 930k€ contre 966k€ en 2022. Le montant affecté doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser). Fin 2023, la commune n'a pas de besoin de financement puisque la section d'investissement s'élève à +422 472.88€ (574 993.60+(248 824.02-401 344.74) après retraitement des restes à réaliser. Si ce montant était négatif, il constituerait le minimum lors du vote du budget à affecter de la section de fonctionnement en section d'investissement. En fonction de la décision des élus, le résultat de fonctionnement 2023 permettra de budgéter les dépenses de fonctionnement à venir en vue de l'ouverture en 2025 du musée et de la participation future du budget principal au déficit du budget du lotissement, il serait prudent de conserver le résultat de fonctionnement dans cette section. Il sera possible par la suite de prévoir une somme en section d'investissement lors de l'affectation de résultat de 2025.

Pour information le résultat de la section de fonctionnement se monte à 562 304.11€ pour 2023 et le résultat d'investissement à 574 993.60€ soit un total cumulé de résultat de 1 137 297.71€.

Vous trouverez ci-dessous le détail des recettes d'investissement :

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 029-212900278-20240221-2024_02_019-DE

M57 Article et intitulé	COMPTE ADMINISTRATIF 2023		
	BP 2023 + DM	CA 2023	Reste à réaliser
001-Solde d'exécution	702 701,74 €	702 701,74 €	- €
001 - Solde d'exécution reporté 2022	702 701,74 €	702 701,74 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	292 045,32 €	- €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	292 045,32 €		
16- Emprunt	513 582,39 €	401 400,00 €	- €
1641- Emprunt	511 582,39 €	401 400,00 €	
165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00 €	- €	- €
040-Opérations d'ordre de transfert	315 000,00 €	317 836,27 €	- €
192- Plus values sur cession		4 800,00 €	
2111-Terrains nus		124,00 €	
21828- Autres matériels de transport			
2802 - Documents d'urbanisme	5 000,00 €	4 930,47 €	
28031 - Frais d'études	19 065,00 €	18 589,11 €	
2804111- Amortissement subvention EHPAD	131 709,00 €	131 709,00 €	
2804131 - Départements - Biens mobiliers			
2804132- Département- bâtiments, installations	800,00 €	792,22 €	
2804181- Amortissement subvention EHPAD	7 864,00 €	7 864,00 €	
28041511- GFP rattachement- Biens mobiliers	400,00 €	1 003,85 €	
28041512 - GFP de rattachement - Bâtiments	9 600,00 €		
28041582 - Autres groupements-Bâtiments	- €	10 767,06 €	
280421 - Privé - Biens mobiliers	- €		
280422- Privé - Bâtiments et installations	500,00 €	399,00 €	
28051 - Logiciels	7 500,00 €	7 431,33 €	
2181351- Bâtiments publics		1 392,11 €	
28152- Installations de voirie	1 200,00 €	2 216,47 €	
28158- Autres installations techniques		4 470,38 €	
281828 - Matériels de transport	54 962,00 €	37 377,99 €	
281831 - Matériel informatique scolaire	6 000,00 €	6 196,30 €	
281838 Autre matériel informatique	8 500,00 €	11 226,18 €	
281841- Matériels de bureau et mobiliers scolaires	400,00 €	398,64 €	
281848- Autres matériels de bureau et mobiliers	6 500,00 €	6 980,06 €	
28188 - Autres immobilisations corporelles	55 000,00 €	59 168,10 €	
041- Opérations patrimoniales	109 000,00 €	107 739,39 €	- €
2031- Etudes	84 000,00 €	77 826,00 €	
238- Avances commandes immo corporelles	25 000,00 €	29 913,39 €	
10- Dotations, fonds divers et réserves	1 224 925,95 €	1 223 893,48 €	- €
10222 -FCTVA	294 900,60 €	293 868,13 €	
10251- Dons et legs en capital			
1068 - Excédents de fct capitalisés	930 025,35 €	930 025,35 €	
13 - Subventions d'investissement	1 318 462,86 €	485 387,73 €	248 824,02 €
1316-Subvention SDEF		4 297,50 €	
8- G.R.B.C.	- €	4 297,50 €	
1321- Etat	6 652,36 €	521,00 €	4 706,36 €
8- G.R.B.C.	27 975,93 €		21 500,00 €
125- Gros travaux de voirie	250 091,10 €	101 457,00 €	77 179,50 €
162- Maison médicale	33 883,04 €	33 883,04 €	
163 - Musée Paul Sérusier	356 725,76 €	47 040,00 €	
175- Ecole primaire	127 000,00 €	- €	127 000,00 €
174-Aménagement rue JM Birrien	100 000,00 €		
178- Requalification des bâtiments communaux		3 588,00 €	
179- Prog. de rénovation et de lutte c/ l'habitat sans opération			
1322-Région			
61-Chapelle du Moustoir	- €		
174-Aménagement rue JM Birrien	87 000,00 €	66 965,43 €	
177- Aménagement des bords du canal	15 616,79 €		8 519,16 €
163 - Musée Paul Sérusier	67 619,00 €		
1323- Département	- €	6 508,00 €	2 707,00 €
61-Chapelle du Moustoir	2 478,00 €	7 081,00 €	
105-PLU	7 212,00 €	- €	7 212,00 €
163 - Musée Paul Sérusier		100 000,00 €	
170- Revitalisation et PVD	2 270,00 €	2 270,00 €	
174-Aménagement rue JM Birrien	102 500,00 €	30 290,00 €	
175-Ecole primaire			
176- Equipements sportifs		25 000,00 €	
180- Programme de voirie 2022-2024	26 000,00 €	26 000,00 €	
13273- FEADER	163-Musée Paul Sérusier	51 188,88 €	
1328 - Autres	Sans opération	2 250,00 €	1 425,00 €
61-Chapelle du Moustoir	3 000,00 €	13 061,76 €	
118 - Restauration d'œuvres d'art	4 000,00 €		
163- Musée Paul Sérusier	45 000,00 €		
1345-Amendes de police		16 000,00 €	
Sans opération		16 000,00 €	
Total	4 475 718,26 €	3 238 958,61 €	248 824,02 €

Vous trouverez ci-dessous, des tableaux complémentaires indiquant la situation financière de la commune. L'épargne brute et nette diminuent, due à une augmentation des dépenses de fonctionnement continue depuis 3 ans (22% entre 2023 et 2022) et une augmentation contenue des ressources de fonctionnement (5%). Les financements propres augmentent et ce malgré le programme d'investissement : +700k€ entre 2021 et 2022 et +230k€ entre 2022 et 2023.

La capacité de désendettement de la commune augmente suite à la réalisation d'un emprunt en 2023 pour 1 400k€, un autre emprunt sera nécessaire en 2024 afin de financer les différents projets.

		2021	2022	2023	Variation 2023/2022	
					En valeur	En %
1	Ressources de fonctionnement	4 143 726	4 452 816	4 679 105	226 289	5,08%
	<i>dont dotations d'Etat</i>	1 036 989	1 062 332	1 147 722	85 390	8,04%
	<i>dont fiscalité</i>	1 793 194	1 869 179	2 006 402	137 223	7,34%
	<i>dont AC</i>	689 281	689 281	689 281	0	0,00%
	<i>dont autres ressources</i>	624 261	832 024	835 700	3 676	0,44%
2	Dépenses de fonctionnement hors charges financières	2 984 923	3 418 219	3 857 204	438 985	12,84%
	<i>dont charges de personnel (brutes)</i>	1 746 214	2 011 342	2 175 956	164 614	8,18%
3	Capacité courante de financement (1-2)	1 158 802	1 034 597	821 901	-212 696	-20,56%
4	Frais financiers	50 891	39 318	47 720	8 402	21,37%
5	Epargne brute (3-4) ou CAF	1 107 911	995 278	774 181	-221 097	-22,21%
6	Remboursement capital dette	266 315	213 415	165 257	-48 158	-22,57%
7	Epargne nette (5-6)	841 596	781 864	608 924	-172 940	-22,12%
8	subventions d'équipement versées	43 321	32 486	172 602	140 117	431,32%
9	Programme d'investissement	1 264 343	1 989 734	2 217 250	227 516	11,43%
10	Charges d'investissement (8+9)	1 307 665	2 022 220	2 389 852	367 632	18,18%
11	Recettes d'investissement	277 047	1 339 920	2 110 681	770 761	57,52%
12	Excédents 1068	1 126 933	965 883	702 702	-263 181	-27,25%
13	Total des financements propres (7+11+12)	2 245 576	3 087 667	3 422 307	334 640	10,84%

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Epargne brute	1 107 911	995 278	774 181
Epargne nette	841 596	781 864	608 924
Capacité de désendettement	0,92	2,22	2,64
population (INSEE) au 01/1	3 765	3 750	3 741
epargne brute par habitant	294	265	207
epargne nette par habitant	224	208	163
Dépenses d'investissement par Habitant	347	539	639

L'état de la trésorerie est le suivant :

	01/02/2021	31/12/2022	31/12/2023
Montant de la trésorerie en K€	2 342 859	1 498 046	868 613

La politique communale menée se doit de maîtriser ses dépenses, chercher des financements et des pistes d'économie au vu de l'ampleur des tâches restant à réaliser (voirie, effacement de réseaux, entretien et maintien en conformité du patrimoine).

Budget annexe eau

La section de fonctionnement dégage un léger excédent de 54 028.49€. Une somme de 15k€ de pénalités a un impact sur ce résultat.

Les redevances sont stables. Le vote de l'augmentation des tarifs en juillet 2023 permettra d'obtenir un peu plus de recettes. Une somme de 240k€ sera inscrite au budget.

En ce qui concerne la section d'investissement, le compte administratif affiche un déficit de 74 112.20€. La totalité de l'excédent de la section de fonctionnement viendra abonder ce déficit mais ne couvrira pas la globalité.

En 2024, une bonne partie des subventions dues devraient être perçues. A noter que ce compte affiche plus de 457k€ à percevoir. Des travaux sur réseau sont nécessaires pour les rues du dr Le Gall, de l'Ecole, une partie, et Paul Sérusier.

En 2024, les factures pour les travaux de l'usine d'eau seront soldées (environ 163k€).

Il n'y aura donc pas de résultat reporté en fonctionnement et un déficit d'investissement reporté de 20 083.71€.

Suite à une réunion avec Véolia ces derniers jours, ils nous ont informé que les charges prévues au cahier des charges depuis la mise en service de l'équipement en décembre 2022 sont plus importants que prévus. Depuis cette date, la collectivité n'a pas contribué aux dépenses complémentaires mais, le délégataire nous a indiqué qu'ils demanderaient une régularisation. En attente d'un chiffre définitif.

Budget annexe assainissement

La section de fonctionnement 2023 dégage un excédent de 25 872.83€. Il n'y a pas d'évolution pour 2024 et, les inscriptions devraient être sensiblement les mêmes ainsi que le résultat de fin de clôture. Il est proposé de virer cet excédent en section d'investissement pour 2024.

Au 31/12/2023, la section d'investissement affiche un excédent de 13 911.31. Ce résultat sera reporté sur le budget 2024. La commune souhaite engager des travaux pour ses réseaux les plus défectueux : rues du dr Le Gall, Paul Sérusier et une partie de la rue des écoles.

Budget annexe Pen Ar Pont

Pour 2023, l'excédent de fonctionnement est très faible +17k€ et ce malgré des recettes en augmentation 125k€ au lieu des 108k€ d'inscrits. En effet, ce budget a été impacté par l'augmentation de l'électricité et la taxe d'habitation due sur les résidences secondaires (11k€). Pour 2024, les charges de personnel seront à affiner. Il en ressort que la location des gîtes nécessite à chaque utilisation un nettoyage des locaux pour 1 ou 2 jours de location ce qui correspond à une grande partie des réservations, cela génère très peu de bénéfices.

Depuis l'année 2023, la commune est redevable de la taxe d'habitation, le montant de la taxe est de 11k€. Cette dépense supplémentaire impacte fortement le résultat de fonctionnement.

En 2024, si le budget principal ne subventionne pas davantage ce budget, il sera déficitaire.

La section d'investissement est déficitaire au 31 décembre 2023 de 24 436.07€. Le résultat de la section de fonctionnement sera à reporter en totalité soit 17 775.16€.

En ce qui concerne l'investissement, il est envisagé d'installer une borne de paiement pour le camping au niveau de l'accueil du complexe. Le montant de cet équipement avoisine les 12 500€ et faciliterait l'autonomie des campeurs avec des arrivées en dehors des heures d'ouverture de l'accueil et ainsi, envisager des recettes complémentaires.

Budget annexe lotissement Ker Arthur

Deux lots sont toujours en vente pour un montant total de 44 k€.

Ce budget accuse un déficit de fonctionnement de 44 492.65€ et un déficit d'investissement de 93 894.74€, ce qui représente un déficit cumulé de 138 387.39€.

Budget annexe lotissement Kroaz Verr

Tous les lots de ce budget sont vendus.

La section accuse un déficit e 100 941.17€ et un excédent en section d'investissement de 92 362.52 €.

Ce budget sera clôturé en 2024 et, une participation du budget principal viendra combler le déficit constaté. Il faudra donc inscrire la somme correspondante au budget principal.